

HORS-CLASSE

Vous êtes éligible si vous avez atteint :

- au moins deux ans d'ancienneté dans le 9^e échelon de la classe normale du corps des professeurs des écoles au 31 août 2026.
Démarches à effectuer : aucune car l'avis obtenu lors du 3^e rendez-vous de carrière est pérenne. Si vous n'avez pas eu de 3^e rendez-vous de carrière, un avis sera transmis par l'IEN de circonscription à l'IA-DASEN.

Contingent :

Transmis par le ministère à la fin de l'année scolaire en cours.

Calendrier prévisionnel :

A partir d'avril 2026	Les enseignants éligibles reçoivent un message dans I-Prof les informant de leur promouvabilité.
Avril 2026	Les enseignants sans appréciation (qui n'ont pas bénéficié du 3 ^e rendez-vous de carrière) enrichissent leur cv dans I-Prof - menu « Votre CV ».
Mai 2026	Les IEN de circonscription saisissent les avis des enseignants sans appréciation.
Juin 2026	Les enseignants peuvent consulter dans I-Prof l'avis émis par l'IEN. L'IA-DASEN attribue les appréciations finales. Ces appréciations sont pérennes.
Août 2026	Les enseignants promus reçoivent un message dans I-Prof (liste également publiée dans l'intranet).

Classement :

Le classement s'appuie sur un barème national, au caractère indicatif, qui additionne les points suivants :

1. Appréciations :

Appréciation	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
Points	60	80	100	120

2. Ancienneté dans la plage d'appel :

Échelon et ancienneté dans l'échelon	9 + 2	9 + 3	10 + 0	10 + 1	10 + 2	10 + 3	11 + 0	11 + 1	11 + 2	11 + 3	11 + 4	11 + 5 et plus
Ancienneté dans la plage d'appel	0 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans et plus
Points d'ancienneté	0	10	20	30	40	50	70	80	90	100	110	120

Critères de départage à barème égal :

- ancienneté générale de service (AGS)
- date de naissance

Date de passage au grade supérieur :

Les enseignants promus à la hors-classe le sont à compter du 1^{er} septembre 2026.